Objectif principal 1 : Transmettre les connaissances sur la ressource en eau de la municipalité.												
Mesure d'atténuation		Responsable(s)	Priorité*	Collaborateur(s)	Impact budgétaire**		Indicateur de suivi	Date de mise en œuvre	Échéance			
					$	$$			0-1 an	2-3 ans	3-5 ans	Réccurence
Objectif spécifique 1.1 : Sensibiliser les usagers présents dans les aires de protections des sources d'eau potable.												
1.1.1	Distribuer des lettres de sensibilisation aux propriétaires ou futurs propriétaires situés près des sources d'eau potable.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1	Propriétaires	X		Nombre de lettres	2027	X			X
1.1.2	Installer des pancartes informatives dans les aires de protection et les sentiers (ex: indiquer la zone de prélèvement, les consignes de sécurité, la règlementation, les coordonnées en cas d'urgence, etc.)	Mun. de Lotbinière	2	Firmes spécialisées		X	Nombre de pancartes	2027		X		
Objectif spécifique 1.2 : Informer la population desservie par la ressource en eau de la municipalité.												
1.2.1	Diffuser les informations (journaux locaux, réseaux sociaux, etc.) relatives à la qualité et la quantité d'eau des puits municipaux et sur les précautions et restrictions en vigueur.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1		X		Nombre de communications	2027	X			X
1.2.2	Intégrer sur le site internet municipal une section sur la « ressource en eau de la municipalité ».	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	2	Firmes spécialisées	X		Site internet fonctionnel	2027	X			

* Priorité notée de 1 à 3

** ($): Moins de 1000 $, ($$): Plus de 1000 $

** Note 1: Variable en fonction de l'aide financière gouvernementale disponible.

** Note 2: Plusieurs actions à impacts budgétaires différents peuvent être associées à la même mesure.

DMJ:2026-11-04

Objectif principal 2 : Prévenir les contaminations dans les aires de protection des sources d'eau potable.												
Mesure d'atténuation		Responsable(s)	Priorité*	Collaborateur(s)	Impact budgétaire**		Indicateur de suivi	Date de mise en œuvre	Échéance			
					$	$$			0-1 an	2-3 ans	3-5 ans	Réccurence
Objectif spécifique 2.1 : Outiller les propriétaires et employés municipaux en cas d'évènements pouvant mener à une contamination.												
2.1.1	Former les employés municipaux sur les procédures à suivre en cas d'une éventuelle contamination.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1	Firmes spécialisées	X	X	Nombre de formations	2027	X			X
2.1.2	Organiser une rencontre avec les résidents, utilisateurs de sites et entreprises de la zone pour communiquer les protocoles d'urgence et les ressources disponibles pour la protection des sources d'eau potable.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1	Propriétaires et municipalités	X		Nombre de personnes présentes	2027	X			X
2.1.3	Rendre accessible des boites d'urgence dans la zone de protection des sources d'eau potable.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1	Mun. de Lotbinière		X	Nombre de boites d'urgence achetées	2027	X			

* Priorité notée de 1 à 3

** ($): Moins de 1000 $, ($$): Plus de 1000 $

DMJ:2026-11-04

** Note 1: Variable en fonction de l'aide financière gouvernementale disponible.

** Note 2: Plusieurs actions à impacts budgétaires différents peuvent être associées à la même mesure.

Objectif principal 3 : Assurer le suivi et la pérennité des sources d'eau potable et de la ressource eau.												
Mesure d'atténuation		Responsable(s)	Priorité*	Collaborateur(s)	Impact budgétaire**		Indicateur de suivi	Date de mise en œuvre	Échéance			
					$	$$			0-1 an	2-3 ans	3-5 ans	Réccurence
Objectif spécifique 3.1 : Documenter et assurer le suivi des aires de protection et des sources d'eau potable.												
3.1.1	Recenser les utilisateurs, propriétaires et les usages associés situés à proximité des sources d'eau potable.	Mun. de Lotbinière	1	Mun. de Leclercville	X		Compilations	2027	X			X
3.1.2	Recenser les piézomètres présents à proximité des sources d'eau potable.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1		X		Nombre de piézomètres recensés	2027	X			
3.1.3	Poursuivre les suivis et mesures de la qualité et quantité de l'eau.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1	Firmes spécialisées et municipalités	X	X	Compilations	2027	X			X
3.1.4	Poursuivre les suivis et mesures visant la réduction des fuites d'eau dans la municipalité.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1			X	Compilations	2027	X			X
3.1.5	Réaliser un bilan annuel sur la quantité et la qualité de l'eau de la municipalité.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1		X		Bilans réalisés	2027	X			X

* Priorité notée de 1 à 3

** ($): Moins de 1000 $, ($$): Plus de 1000 $

DMJ:2026-11-04

** Note 1: L'impact budgétaire est variable en fonction de l'aide financière gouvernementale disponible.

** Note 2: Plusieurs actions à impacts budgétaires différents peuvent être associées à la même mesure.

Objectif principal 4 : Assurer un approvisionnement durable de l'eau potable (qualité et quantité).												
Mesure d'atténuation		Responsable(s)	Priorité*	Collaborateur(s)	Impact budgétaire**		Indicateur de suivi	Date de mise en œuvre	Échéance			
					$	$$			0-1 an	2-3 ans	3-5 ans	Réccurence
Objectif spécifique 4.1 : Encadrer la consommation en eau et les activités jugées à risque pour les sources d'eau potable (consommation et activité).												
4.1.1	Mettre à jour (au besoin) les règlements municipaux pour encadrer la consommation en eau et certains usages.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1	Validations juridiques		X	Modifications aux règlements (si applicable)	2027	X			
4.1.2	Remplacer progressivement les équipements publics avec des installations plus économes en eau.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	3	Firmes spécialisées et gouvernement		X	Nombre d'installations	2027	X	X	X	
4.1.3	Mettre en place et appuyer des initiatives réduisant la consommation d'eau (ex: barils récupérateurs d'eau de pluie, dispositifs économes, incitatifs, etc.).	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	3	Firmes spécialisées et gouvernement	X	X	Nombre d'initiatives	2027	X	X	X	

* Priorité notée de 1 à 3

** ($): Moins de 1000 $, ($$): Plus de 1000 $

DMJ:2026-11-04

** Note 1: Variable en fonction de l'aide financière gouvernementale disponible.

** Note 2: Plusieurs actions à impacts budgétaires différents peuvent être associées à la même mesure.

Objectif principal 5 : Assurer une opérationnalisation efficace pour l'approvisionnement durable en eau potable.												
Mesure d'atténuation		Responsable(s)	Priorité*	Collaborateur(s)	Impact budgétaire**		Indicateur de suivi	Date de mise en œuvre	Échéance			
					$	$$			0-1 an	2-3 ans	3-5 ans	Réccurence
Objectif spécifique 5.1 : Assurer une opérationnalisation intermunicipale efficace.												
5.1.1	Évaluer les ressources municipales et le soutien technique nécessaire aux employés municipaux.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1		X		Nombre d'évaluations	2027	X	X	X	
5.1.2	Maintenir le comité intermunicipal sur la gestion de l'eau.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1		X		Nombre de rencontres	2027	X	X	X	
Objectif spécifique 5.2 : Assurer des dispositions d'urgence et de sécurité pour la gestion des sources d'eau potable.												
5.2.1	Mettre en place un système d'alerte par messagerie texte pour les citoyens.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1	Firmes spécialisées	X		Système fonctionnel	2027	X	X	X	
5.2.2	Mettre en place une chaîne de communication en cas d'urgence.	Mun. de Leclercville	1	Mun. de Lotbinière	X		Chaîne de communication fonctionnelle	2027	X			
5.2.3	Établir des protocoles d'urgence en cas de contamination et en cas d'évènements pouvant contaminer les sources d'eau potable.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1		X		Nombre de protocoles	2027	X			
5.2.4	Assurer la disponibilité d'équipements municipaux d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1	Fournisseurs		X	Nombre d'équipements	2027	X			
5.2.5	Entretenir et sécuriser les installations (ex: piézomètre, clôture, barrière, etc.).	Mun. de Leclercville Mun. de Lotbinière	1			X	Nombre d'entretiens réalisés et d'équipements sécurisés	2028		X		

* Priorité notée de 1 à 3

** ($): Moins de 1000 $, ($$): Plus de 1000 $

** Note 1: Variable en fonction de l'aide financière gouvernementale disponible.

** Note 2: Plusieurs actions à impacts budgétaires différents peuvent être associées à la même mesure d'atténuation.

DMJ:2026-11-04